

**La lettre des TIC (SIM) aux Comores****BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2004**

- **SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION (SMSI): Quel bilan de la 1^{ère} phase**
- **COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES : sonnette d'alarme**
- **NOM DE DOMAINE POUR MAYOTTE : l'île comorienne disposerait d'un nom de domaine ?**
- **ADRESSE @snpt.km: quelle politique ?**

SMSI : quel bilan

Une participation imposante : 11 000 délégués de 175 pays, 663 organisations non gouvernementales (ONG), 111 entreprises privées et 72 organisations internationales, 40 chefs d'Etat dont celui des Comores. 3 journées de travaux, du 10 au 12 décembre 2003. Sous ce prisme on peut parler de succès. Mais qu'en est-il du contenu ?

Plusieurs observations s'imposent. Les interventions des Chefs d'Etat furent générales, discours limités au domaine des principes, ce qui a provoqué de la lassitude chez les milliers de journalistes contraints de « subir » quelques 27 heures de discours similaires. Ce phénomène reflète une insuffisance de préparation du Sud pauvre incapable de sensibiliser et de formuler des préoccupations concrètes et une résistance du Nord riche qui ne veut pas mettre la main à la poche. D'un autre côté force est de souligner que dans ce genre de messe internationale, les décisions sont prises en amont. La déclaration de principe et le plan d'action étaient déjà adoptés dans des séances de préparation subissant le jeu des influences des groupes et donnant lieu à toutes sortes de marchandages. Les enjeux de pouvoir liés au SIM (TIC) deviennent de plus en plus considérables. Il convient néanmoins de retenir qu'au Sénégal, l'Afrique est parvenue à faire adopter le principe d'un Fonds de solidarité numérique.

Autant le souligner sans fards : les perspectives ouvertes par la 1^{ère} phase du SMSI sont loin du compte, la « fracture numérique », traduction sur le terrain des SIM, du « gouffre » qui sépare riches du Nord et pauvres du Sud demeure toujours dans la sphère des bonnes intentions, des déclarations de principe. On mesure d'autant mieux l'opportunité de la « déclaration alternative » diffusée par plusieurs ONG en marge du SMSI, déclaration qui dénonce le fait que « l'information et les connaissances sont transformées en marchandises privées qui peuvent être contrôlées, achetées et vendues comme des matières premières » elle aurait dû s'accompagner d'un appel aux pays du Sud à se prendre par la main pour affronter les défis du millénaire. Aux Comores on attend que les engagements publiquement contractés par le Chef de l'Etat (voir BASIM N°5) soient suivis d'effet, qu'un calendrier d'application des mesures d'exonération des produits et d'élargissement de la bande passante soit rendu public et respecté. Maintenant que la distribution de l'énergie semble résolue, tout au moins à Ngazidja, les SIM peuvent se déployer si la volonté politique exprimée est suivie d'effet

La CVC tire la sonnette d'alarme

Lors d'une conférence de presse tenue à Moroni le 23/12/2003 et rapportée par la Gazette des Comores N°168, la Commission de Vérification des Comptes présentant un rapport sur l'exécution de la loi des finances 2002 a épinglé l'administration financière. Le propos est net : « les procédures ne sont pas respectées...Le budget d'investissement géré par le Commissariat au Plan échappe au contrôle du Trésor...Le Trésor prélève des impôts à l'insu de la DGI, etc. » Un diagnostic sévère qu'il faut bien interpréter car l'objectif doit être : améliorer la situation. Et sous ce prisme, on ne soulignera jamais assez qu'il n'est pas possible de travailler aujourd'hui avec les outils d'hier. Pour introduire de la rigueur, de la cohérence et de l'efficacité dans le travail administratif, **il faut impérativement informatiser**. Non pas acheter quelques PC et acquérir des logiciels dont on ignore tout, mais engager des processus au bout desquels l'exécution des tâches sera automatisée sur la base des SIM. Il faut construire des Systèmes d'Information et de Communication pertinents, adaptés au contexte national, produire des outils d'aide à l'exécution des tâches y compris de contrôle, de suivi évaluation et de prise de décisions. VITADI, le logiciel de recouvrement des taxes véhicules, vignette et autres taxes, à la DGI en a déjà fourni une preuve éclatante, le travail des agents (guichetier et receveur) fut facilité, la transparence est allée de soi et les gains en terme de collecte des taxes considérables. Malheureusement qui en a tiré les conséquences ? VITADI fonctionne pourtant depuis la campagne 2000.

@snpt.km : quelle politique ?

La SNPT semble vouloir pousser les internautes à opter pour des adresses électroniques étrangères. Acquérir une adresse électronique sur le serveur de la SNPT est soumis à une contrainte absolue : il faut avoir une ligne de téléphone fixe. Deuxième difficulté le prix : plus de 3000 KMF par adresse tous les deux mois, cela sans compter le prix des communications. On comprend donc que la plupart des internautes optent pour des adresses gratuites via le site d'un prestataire de services étranger. Le problème, car problème il y a, c'est que ce phénomène contribue sensiblement à la multiplication des bouchons sur Internet. Avec une adresse SNPT, le traitement « front-office » du courrier se passe dans le cadre du réseau national entre le poste de l'internaute et le serveur de la SNPT. Tandis qu'avec une autre adresse, il faut absolument être connecté au réseau international pour lire ou expédier un courrier. Quand on sait que les temps de connexion de la plupart des internautes est principalement consacré au courrier, on mesure la charge qui en découle. Le nombre de surfeurs croît exponentiellement, augmentant les files d'attente sans aucune nécessité. En rendant les adresses SNPT plus facile d'accès, on permettrait aux internautes comoriens de naviguer plus facilement, de découvrir les possibilités de se renseigner, de se former, de nouer des liens, etc. Il s'agit d'un choix politique dont la dimension stratégique est évidente. Puisse cette suggestion d'une réévaluation de la situation être entendue par notre Opérateur Stratégique.

NOM DE DOMAINE POUR MAYOTTE ?

Fausse rumeur ou réalité ? En tout cas certains parlent de l'attribution à MAYOTTE d'un nom de domaine, YT semble-t-il et jusqu'ici aucune réaction officielle n'est intervenue pour clarifier la situation.

Rappelons que France Télécoms a échoué dans sa tentative de faire attribuer à l'île comorienne un code pays. L'Union Internationale des Télécommunications, un organisme spécialisé du système des Nations Unies, s'en est toujours tenue aux résolutions de l'ONU sur l'Indépendance des Comores et sur le règlement de la question de l'île comorienne MAYOTTE. Cette île utilise donc le code 269 et le digit 6 (tous les numéros de téléphone à MAYOTTE commencent par 6). France Télécoms considérerait que le code 269 est partagé par la France et les Comores et réclamerait des droits sur notre code pays. Apparemment la société française ignore la législation internationale et fonde ses prétentions sur le fait accompli et la loi du plus fort.

La question est de savoir si ce qui n'a pas été obtenu en matière de code pays va l'être en matière de nom de domaine. Il y a plusieurs catégories de nom de domaine : des codes correspondant à des sphères d'activité et qui reflètent le début d'Internet, exemple ..ORG, .COM, etc, et des codes attribués à chaque pays exemple KM, FR, MG, etc. Et si c'est le cas, comment vont réagir les officiels comoriens et comment l'UIT justifie-t-elle son revirement ?

Cette nouvelle péripétie interpelle le pays : il ne faut pas abandonner la gestion de l'Internet aux autres, il faut prendre possession de notre nom de domaine et commencer à l'exploiter, il faut doter le pays d'une véritable stratégie SIM pour éviter la marginalisation.